

# RENCONTRES DU COURT-METRAGE DU SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : Les organisateurs

Les rencontres du court-métrage sont organisées par le Ciné Actuel - MJC MPT Annemasse (Salle de cinéma Art et essai) au 3, rue du 8 mai 74100 Annemasse - 04.50.92.10.20 - [www.cineactuel.fr](http://www.cineactuel.fr)

### Article 2 : Les objectifs

Cet événement a pour objectifs de permettre une rencontre entre professionnels et amateurs et de contribuer à faire connaître des œuvres de qualité. Il se présente sous la forme d'un événement festif, le samedi 5 octobre 2019 au Ciné Actuel Annemasse, autour d'un concours de courts-métrages.

### Article 3 : Les participants

Ce concours s'adresse à tout amateur (individu ou association) sans condition d'âge. Le court-métrage peut être une œuvre individuelle, de groupe ou de classe.

**Attention : s'il est sélectionné, le réalisateur s'engage à être présent (ou représenté) lors de l'événement des Rencontres, le 5 octobre 2019 au Ciné Actuel à Annemasse. Sans représentation, le film est disqualifié et non projeté.**

Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet du Ciné Actuel ([www.cineactuel.fr](http://www.cineactuel.fr)).

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

En revanche, **aucun défraiement n'est prévu.**

### Article 4 : Le court-métrage

Le thème : aucun thème n'est exigé, ni aucun genre privilégié (fiction, docu, clip musical, expérimental, animation ...). Soyez créatifs !

La durée : le court-métrage réalisé ne doit pas dépasser **10 minutes (générique compris).**

Droit à l'image : en participant, le réalisateur s'engage à respecter la réglementation sur le droit à l'image.

Concours amateur : le court-métrage proposé ne doit pas posséder de visa d'exploitation.

Un seul court-métrage par participant : si vous avez fait plusieurs courts-métrages, à vous de faire votre sélection.

### Article 5 : Modalités d'envoi

Le court-métrage devra être présenté sous forme d'un fichier numérique de bonne définition (en vue de la projection sur grand écran), accompagné impérativement de la fiche d'inscription et d'une photo extraite du film (et non pas l'affiche).

L'envoi doit se faire **au plus tard le 30 juin 2019**, par internet (dropbox, WeTransfer...) à l'adresse mail :

[lesrencontresducourt@gmail.com](mailto:lesrencontresducourt@gmail.com)

N'attendez pas pour envoyer votre court-métrage :

**Seuls les 60 premiers films reçus seront présélectionnés**

### Article 6 : Le jury, la sélection

Le jury sera composé de membres de la commission cinéma du Ciné Actuel à Annemasse et sera présidé par un des lauréats de la précédente édition (sous réserve de ses disponibilités).

Ce jury procédera à une sélection des courts-métrages parmi les œuvres envoyées. Les critères de sélection sont : le point de vue personnel et original, la part de créativité et l'émotion suscitée. L'organisation se réserve le droit d'écarter les courts-métrages dont le propos ne serait pas conforme au respect de la diversité des opinions (prosélytisme, sectarisme...).

Le jury statuera souverainement. Aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

### Article 7 : Résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs au plus tard le 20 juillet 2019. Comme il est précisé dans l'article 3 de ce règlement, le réalisateur dont le film est sélectionné, ou un représentant, **s'engage à être présent** lors de la soirée rencontre du samedi 5 octobre 2019. Ce critère, non respecté, est éliminatoire.

### Article 8 : Droits

Les ayants droit des films donnent leur accord à titre gracieux pour la projection en public de leur œuvre, ainsi que toute autre utilisation dans le cadre de l'activité du Cinéma (communication, média, presse, internet...).

Important :

- Le film ne sera pas diffusé sur internet (sauf accord du réalisateur), il pourra ainsi concourir dans d'autres festivals ultérieurs.

- Notre concours ne requiert pas l'exclusivité de la participation. Autrement dit, le film aura pu concourir dans d'autres festivals auparavant.

### Article 9 : La soirée du 5 octobre 2019, la projection et les prix

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une projection au Ciné Actuel **le samedi 5 octobre 2019 (à partir de 17h)**. Au terme de cette projection, plusieurs prix non cumulables sont décernés, dont le **prix du jury** et le **prix du public**.

Chaque film lauréat est également projeté, durant une semaine, devant l'un des longs-métrages programmés au Ciné Actuel.

Cette manifestation est un moment festif, d'échanges entre passionnés du 7<sup>ème</sup> art. Vous pouvez visualiser les images des précédentes éditions sur le site du Ciné Actuel, rubrique «Rencontres du court-métrage».